

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	51 (1922)
Heft:	12
Rubrik:	Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peu d'égard envers tel ou tel district, rarement représenté dans la commission des réviseurs, alors que d'autres régions semblent y détenir un monopole. N'avons-nous pas entendu une autre voix exprimer sa vive satisfaction de reconnaître, au sein du Comité, deux de ses compatriotes de la plaine. Oui, l'esprit régionaliste est bien vivace parmi nous, car nous aimons nos petites patries et nous sommes fiers de l'honneur qui leur échoit.

Rien n'est donc plus légitime que ce désir de voir son district représenté dans l'administration de notre Société.

Pour y correspondre, on pourrait porter à sept le nombre des membres du Comité, mais il faudrait alors réviser la loi et les frais d'administration, déjà élevés, monteraient encore. A la fin d'une période administrative, serait-il possible de donner satisfaction aux contrées délaissées en ne réélisant qu'un ou deux des membres du Comité sortant et pour une seule nouvelle période ?

Il y a là une question de justice. Si les fonctions de membres du Comité sont une charge, est-ce juste de laisser longtemps ce fardeau sur les mêmes épaules ? Sont-elles au contraire une prébende, est-il juste que ce soit toujours le même qui en bénéficie ? Qu'en pensent les Instituteurs ? Le principe de la non-réélection admis, il sera plus facile aux institutrices de se faire représenter dans le sein du Comité. Le « J'y suis, j'y reste » doit disparaître.

Puisque Fribourg veut être le siège social de notre Société, ne pourrait-elle pas nous abriter dans un local où nous soyons « chez nous ». Brasserie Peyer, Hôtel du Faucon, Banque de l'Etat, Brasserie Peyer !! Est-ce le commencement d'une nouvelle rotation ? J'ai la certitude que d'autres chefs-lieux nous abriterons volontiers très confortablement.

Un participant.

— 0 —

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'espéranto

Dans la *Gazette de Lausanne* du 3 mars, M. Godet continue sa polémique contre les tenants de la langue internationale ; il réfute quelques objections qui lui paraissent, ainsi qu'à nous, sans fondement. Puis il conclut : « Qu'on me pardonne enfin de dire le fond de mon sentiment. Ce n'est pas un bon signe d'avoir du goût pour l'espéranto : c'est à mes yeux une pierre de touche, qui trahit l'inculture du barbare moderne. Loin de constituer un progrès, cet idiome est une déplorable régression. J'en ai déjà trop dit pour ne pas blesser plusieurs lecteurs. Je leur en demande sincèrement pardon ; mais je n'ai pas encore pu apprendre l'art de déguiser ma pensée.

Et je constate en terminant que même parmi les gens d'affaires et dans les milieux du commerce, on est loin d'être d'accord sur les vertus de l'espéranto. Preuve en soit ce que m'écrivit le rédacteur d'un journal spécial : « Je crois que la plupart des commerçants suisses partagent votre opinion au sujet de l'espéranto et des autres langues artificielles. » A ces lignes est jointe une brochure intitulée *Les Sociétés de commerçants propagatrices de l'instruction professionnelle*. C'est une conférence de M. Ed. Schindler, rédacteur du *Journal suisse des commerçants*, à Zurich. Je lis (pages 8-9) : « Indépendamment de la maîtrise de la langue maternelle, la connaissance de nos deux autres langues nationales est indispensable au commerçant qui veut faire des affaires sur tout le territoire de la Suisse, sans rencontrer d'obstacles. » Après avoir développé cette opinion,

M. Schindler ajoute : « C'est pourquoi, à l'avenir, nous continuerons de travailler dans la mesure de nos forces à vulgariser la connaissance des principales langues en usage dans le commerce mondial. Ne perdons pas notre temps avec les langues artificielles, imitées du volapuk (espéranto, ido, etc.) ; s'il est vrai que ces inventions s'apprennent très facilement, il est également vrai qu'elles sont de peu ou même d'aucune utilité pour le commerçant qui se trouve en concurrence avec des connasseurs de langues vivantes étrangères. »

En voilà assez, je pense, pour prouver que l'on peut, sans être un ennemi du progrès, tenir l'espéranto en médiocre estime, et souhaiter qu'on ne commette pas la sottise de compliquer de cette vaine étude le programme déjà surchargé de nos écoles. »

Un journal nous apprenait que 34 langues étaient représentées à Gênes. On n'y usa point de l'espéranto, le besoin d'en user ne se fit pas sentir. On parla simplement la langue diplomatique internationale : le français, ou la langue commerciale : l'anglais. Les esprits se seraient-ils mieux entendus en espéranto ? On l'affirmera sans doute à Genève.

Ce qu'en pense le ministre de l'Instruction publique français. — Voici, de plus, ce que nous apprennent les *Débats* du 29 juin, sous le titre : *La propagande révolutionnaire par l'espéranto ; une circulaire de M. Léon Bérard* (on sait que M. Léon Bérard est le ministre de l'Instruction publique en France) :

« L' « Internationale de l'enseignement », que dirigent un groupe d'instituteurs français et à laquelle adhèrent les syndicats extrémistes de plusieurs pays de l'Europe, compte beaucoup sur l'espéranto pour rendre sa propagande efficace. Elle a créé une revue espérantiste « d'éducation prolétarienne », *Novaj Tempoj*, que rédige et administre un instituteur de la Seine-Inférieure, M. Vittecoq, et elle s'efforce de développer l'étude de l'espéranto dans les écoles de tous ordres. En bien des endroits déjà, des cours d'espéranto ont été ouverts.

Cette propagande a appelé l'attention du ministère de l'Instruction publique, qui vient de la condamner nettement par une circulaire aux recteurs.

Après avoir montré le caractère artificiel de cette langue, qui n'a pas plus de valeur que celle d'un code télégraphique, M. Léon Bérard écrit :

« Les dangers de l'espéranto semblent s'être accrus dans ces derniers temps. Des organisations internationales, qui ont leur siège à l'étranger, s'efforcent de développer les relations entre les groupes espérantistes des divers pays. D'après les documents que publient certains de ces organismes, le but de cette propagande ne serait pas tant de simplifier les relations linguistiques entre les peuples que de supprimer, dans la formation de la pensée, chez l'enfant et chez l'homme, la raison d'être d'une culture nationale. Ces groupements visent surtout l'esprit latin et en particulier le génie français. Suivant l'expression même d'un espérantiste, il s'agit de créer la séparation de la langue et de la patrie. »

Aussi le ministre prononce-t-il contre l'espéranto une condamnation sans appel. Il invite les professeurs et instituteurs à s'abstenir de toute propagande espérantiste auprès de leurs élèves, et les chefs d'établissements scolaires à refuser d'une manière absolue le prêt des locaux à des associations qui s'en serviraient pour organiser des cours ou des conférences se rapportant à l'espéranto. »

Certes, ce n'est point parce que des communistes en usent que l'espéranto doit être exclu de l'école. Mais M. Bérard avait, sans doute, de bonnes raisons de n'en pas vouloir. Le zèle des instituteurs bolchévistes à propager la langue internationale ne peut que nous la rendre suspecte.

Par ailleurs, le Congrès d'éducation morale s'en est occupé, en août dernier,

à Genève ; et, en septembre, l'Assemblée générale de la Société des nations a entendu un rapport sur cette question, sans y prêter beaucoup d'attention, semble-t-il. L'espéranto est à la mode aujourd'hui, comme la psychanalyse l'était hier, la formation civique avant-hier. Ne nous en faisons pas.

Composition. — Voici un procédé que je signale à mes collègues, parce qu'il est bien simple et parce qu'il me paraît rendre de bons services. Il n'est pas de moi d'ailleurs ; j'en ai rencontré l'idée dans une revue française, le *Manuel général*.

Je fais d'abord rédiger aux élèves, que ce soit en classe, que ce soit à la maison, le brouillon de la rédaction que je leur ai imposée. Puis, dans la classe suivante, je fais lire son brouillon par l'un ou l'autre d'entre eux. Mais j'exige qu'il lise bien, à haute voix, avec les pauses et les inflexions en usage dans les lectures de notre manuel. Cette lecture à haute voix permet aux lecteurs et aux auditeurs de se rendre compte des répétitions de mots, de l'uniformité des débuts de phrases, des propositions incomplètes ou mal construites, du manque de concordance des temps, etc. Le lecteur s'écoute ; ses camarades l'écoulent ; tout cet appareil n'est pas sans exercer quelque influence sur le soin et l'application dans la première rédaction. Bien souvent, l'auteur se corrige lui-même au cours de sa lecture. Les remarques que je fais profitent à tout le monde et les travaux recopier et mis au net à la maison en sont considérablement améliorés.

A. C.

Aux directeurs de sociétés de chant

Nous croyons faire œuvre utile aux directeurs de chant en leur signalant un petit recueil de chansons à 1 voix, édité par la Fédération des jeunes catholiques neuchâtelois. Que ce mot ne les effraye pas : il ne s'y trouve que quelques chansons spéciales à ce canton ; toutes, sauf deux ou trois, sont de portée générale et aussi fribourgeoises qu'autre chose. Il y en a de sérieuses ; il y en a de patriotiques ; il y en a d'allure plus gaie (variétés) ; il y a, enfin, les rengaines utiles surtout dans les promenades. Toutes les mélodies, même les plus connues, sont notées, afin d'éviter des variantes inévitables dans les chansons populaires. Par contre, à cause des droits d'auteurs, nous n'avons obtenu l'autorisation de donner la mélodie que pour trois chants de Botrel seulement : les autres n'ont que les paroles. Les directeurs pourront se procurer la musique dans toutes les librairies. Inutile d'ajouter que l'impression de cet élégant petit recueil est des plus soignées, puisque celui-ci sort de l'atelier de M. Tercier, lithographe. Pour toute commande, s'adresser à M. Tercier, route de Villars, 3, Fribourg, —

O. O.

Enseignez peu. Donnez un nombre limité de connaissances, mais qu'elles soient choisies avec soin et présentées de manière à ce que de jeunes intelligences puissent se les bien assimiler, et assurent aux élèves un savoir pratique, parfaitement approprié à leurs futurs besoins. Bien enseigner et non beaucoup enseigner, tel est l'idéal.

Ne gaspillez pas votre temps. Profitez des moindres parcelles de temps que vos occupations vous laissent, employez-les à votre perfectionnement intellectuel, sous peine d'être traités un jour comme le serviteur paresseux de l'Evangile.